


**MEDIAPART**
**Numérique**

## Des familles accusent TikTok de nourrir le mal-être de leurs enfants, parfois jusqu'au suicide

**Seize familles ont porté plainte contre TikTok pour abus de faiblesse. En France comme à l'étranger, plusieurs procédures visent désormais directement la responsabilité des algorithmes et des mécanismes addictifs des réseaux sociaux, entraînant des usagers jeunes et fragiles dans une spirale de contenus de plus en plus dangereux.**

**Anass Iddou**

16 mai 2026 à 08h06

**MISE EN GARDE**

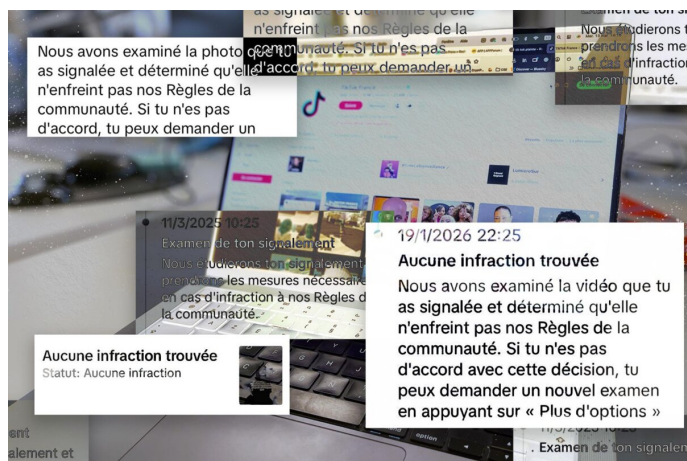
Cet article fait état d'intenses souffrances psychologiques et de suicides d'adolescentes.

« Elle cherchait de l'aide sur TikTok. L'algorithme, lui, lui servait des vidéos pour mourir. » La voix d'Arnaud Ducoin vacille par moments. Sa fille adoptive, Pénélope, s'est suicidée à l'âge de 18 ans, le 29 février 2024. Pendant des semaines après le drame, sa famille a ignoré ce qu'elle regardait réellement sur son téléphone. « On a découvert dans quelle noirceur numérique elle vivait », lorsque l'appareil a fini par être débloqué, raconte son père à *Mediapart*.

Dans le fil « Pour toi », par lequel l'algorithme de TikTok pousse des contenus en fonction des vidéos regardées, les proches disent avoir retrouvé une succession d'images autour du suicide et de l'automutilation. Des vidéos expliquant « comment faire un nœud coulant », « au bout de combien de secondes on perd connaissance », ou encore décrivant différentes méthodes pour mettre fin à ses jours. « L'algorithme est un monstre », souffle Arnaud Ducoin.

Lundi 11 mai, Arnaud Ducoin et quinze autres familles réunies au sein du collectif *Algos Victima* (39 plaignant·es au total) ont déposé une plainte collective contre TikTok pour abus de faiblesse. Toutes

racontent, à des degrés divers, des adolescent·es fragilisé·es psychologiquement qui se sont retrouvé·es enfermé·es dans des boucles de contenus de plus en plus violents. Sollicitée par *Mediapart*, la plateforme chinoise n'a pas souhaité réagir à cette actualité.



© Photomontage Armel Baudet / Mediapart avec documents

Cette nouvelle plainte collective vient s'ajouter à l'enquête préliminaire déjà ouverte par le parquet de Paris. Saisi le 11 septembre 2024 par le député socialiste Arthur Delaporte après les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les effets psychologiques de TikTok, le parquet enquête depuis plusieurs mois sur les dysfonctionnements de la plateforme. Il indique à *Mediapart* que les investigations sont en cours.

« Ce qui est extraordinairement troublant, c'est que ces adolescents peuvent venir de milieux différents, de régions différentes, avec des histoires de vie différentes, et pourtant on retrouve toujours la même mécanique », observe Laure Boutron-Marmion, l'avocate à l'initiative de la plainte collective et fondatrice du collectif.

### Tentatives d'encadrement du téléphone

À Cahors, dans le Lot, Laetitia Le Tiec repense souvent à la jeune fille « joyeuse » qu'était Maëlys. Une adolescente sociable, qui chantait beaucoup, entourée d'amis·es. Près de Nantes, Arnaud Ducoin décrit lui aussi sa fille aînée, adoptée au Vietnam à l'âge de 6 mois, comme « expressive », « brillante à l'école », passionnée d'équitation, avec « beaucoup d'amis·es » et « une vie sociale tout à fait normale ».

Dans leurs familles, le premier téléphone est arrivé tôt, dès l'entrée au collège, pour s'assurer que tout allait bien sur le trajet ou à la sortie de l'école. Chez les Le Tiec comme chez les Ducoin, les parents racontent avoir tenté d'encadrer son utilisation : contrôle parental, téléphone coupé le soir, box désactivée la nuit.

À l'époque, les deux adolescentes découvrent Musical.ly, devenu ensuite TikTok. Les parents regardent de loin, n'y voient qu'une application de plus dans la vie de leurs adolescentes. Chez les Le Tiec, c'est une collègue qui sonne la première alerte. Son fils, camarade de classe de Maëlys, lui parle de vidéos « bizarres » sur TikTok.

La mère crée alors un faux compte et s'abonne uniquement à celui de sa fille. « *Là, je tombe du dixième étage* », raconte-t-elle. Elle découvre des vidéos « très sombres », des republications de « tutos » expliquant « comment se faire du mal », des contenus parlant de scarification, de dépression et de troubles alimentaires.

En 2023, à 15 ans, Maëlys fait sa première tentative de suicide. Sa mère découvre que l'adolescente subit du harcèlement scolaire depuis des mois. Les rendez-vous avec des psychologues puis des psychiatres s'enchaînent. La jeune fille décroche complètement du lycée, jusqu'à être déscolarisée. À la maison, TikTok finit par occuper presque tout l'espace, jusqu'à dix heures chaque jour. Le jour, la nuit aussi. « *Elle ne dormait plus.* »

Chez Pénélope aussi les parents découvrent progressivement que le mal-être de leur fille est bien plus profond qu'imaginé. Elle doit entamer un suivi psychiatrique, se voit diagnostiquer un trouble borderline. L'adolescente développe aussi des troubles alimentaires. Pourtant, à l'extérieur, Pénélope continue d'aller au lycée, garde de bonnes notes, voit ses ami·es, joue au rugby.

Mais, chez elle, elle s'enferme de plus en plus dans sa chambre. Les discussions se font difficiles. « *Elle devenait hermétique* », explique son père. Souvent, ses parents la retrouvent seule, le téléphone à la main, sans imaginer ce qu'elle regardait pendant des heures.

À l'hiver 2024, ses parents et le reste de la fratrie voyagent en Laponie. Pénélope, restée à Nantes avec sa grand-mère, se pend dans sa chambre. Sa famille

comprendra peu à peu rétrospectivement dans quel univers numérique elle s'était enfermée.

### « Je m'attaque au système lui-même »

Pour Maëlys, la situation s'est aujourd'hui stabilisée. Elle est plus sereine. Son fil TikTok est désormais « *beaucoup plus sain* », selon sa mère. Mais des images violentes resurgissent parfois, comme celle, récemment, d'un jeune homme pendu, le visage dissimulé derrière un émoji. « *Ce n'est pas elle qui cherche ça. C'est l'algorithme qui remet une vidéo. Ça me met hors de moi* », réagit Laetitia Le Tiec.

Les deux parents attendent que la justice reconnaisse une responsabilité pénale de TikTok. La mère de Maëlys tient toutefois à nuancer : elle ne considère pas la plateforme comme l'unique responsable de la dégradation de la santé mentale de sa fille. Ce qu'elle lui reproche, c'est d'avoir « *validé son mal-être* » et de l'avoir maintenue « *dans une bulle* ».

« *Les plateformes essayent constamment de renvoyer la faute vers les familles* », pointe Laure Boutron-Marmion. Pour elle, les parents ne peuvent pas être tenu·es pour seul·es responsables face à des outils « *hautement addictifs* » dont ils ne peuvent « *pas contrôler la dynamique algorithmique, ni les contenus proposés* ».

C'est précisément sur ce terrain qu'elle a choisi de viser TikTok. « *Je ne m'attaque pas seulement aux vidéos, je m'attaque au système lui-même* », à l'outil algorithmique, explique-t-elle. L'avocate compare le réseau social à un « *crack digital* », face auquel « *le combat est perdu d'avance pour un mineur* ».

Une mécanique que pointait déjà la commission d'enquête parlementaire présidée par Arthur Delaporte. Pour le député socialiste, cette plainte s'inscrit dans la continuité directe des travaux menés à l'Assemblée nationale.

L'élu dit constater « *une prise de conscience collective* » autour des dangers des réseaux sociaux, chez les jeunes, les enseignant·es ou encore les professionnel·les de santé. « *Tout le monde voit le problème, mais les comportements changent peu et l'action publique reste trop lente* », nuance-t-il cependant.

### Les plateformes accusées dans le monde entier

Plusieurs procédures engagées à l'étranger visent directement les mécanismes de recommandation et les logiques addictives des plateformes. Aux États-Unis, Meta et Google ont été condamnés en mars à verser plusieurs millions de dollars pour leur influence néfaste sur les mineur-es. Un groupe bipartisan de quarante-deux procureur-es généraux poursuit également Meta, accusé d'avoir développé certaines fonctionnalités addictives destinées aux enfants et aux adolescent-es.

Au Canada, quatre conseils scolaires de l'Ontario réclament de leur côté 4,5 milliards de dollars canadiens (2,8 milliards d'euros) à Meta, TikTok et Snapchat, qu'ils accusent d'avoir aggravé la crise de la santé mentale et de l'attention chez les élèves. Au Brésil, une loi entrée en vigueur en 2025 prévoit désormais une responsabilité civile automatique des plateformes en cas de dommages causés au développement des mineur-es.

En Australie, enfin, l'autorité de régulation eSafety Commissioner a exigé de Meta et de Snapchat qu'ils réduisent fortement l'exposition des adolescent-es aux contenus liés à l'automutilation, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'au blocage de leurs services.

Même constat du côté d'Amnesty International. Pour Katia Roux, responsable des questions technologiques de l'ONG, la nouvelle procédure judiciaire s'inscrit dans une prise de conscience plus large du rôle des plateformes dans la dégradation de la santé mentale des mineur-es.

« *Ce n'est pas une action isolée qui fera bouger les lignes, mais la multiplication des procédures judiciaires, des enquêtes et des actions réglementaires* », estime celle qui a aussi enquêté sur TikTok pour un rapport paru en octobre 2025.

### Un débat qui dépasse la seule question de l'âge

Parmi les principales recommandations de la commission parlementaire, figurait l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Un projet de loi en ce sens, soutenu par le gouvernement, a été adopté le 26 janvier à l'Assemblée nationale. Il a ensuite été

remanié le 31 mars par le Sénat, qui a ajouté plusieurs modalités de contrôle supplémentaires.

Le gouvernement attend désormais l'avis de la Commission européenne sur la compatibilité de ces nouvelles dispositions avec le droit communautaire. Une fois cet avis connu, et s'il trouve une place dans un calendrier législatif tendu, le texte passera ensuite en seconde lecture au Parlement. Rien ne dit que l'exécutif tiendra son objectif d'une mise en application dès le mois de septembre.

Pour Arthur Delaporte, le débat ne peut toutefois pas se limiter à la seule question de l'âge. Le député estime surtout que les plateformes « *ne respectent pas réellement les obligations du DSA* », le Digital Services Act, règlement européen censé les encadrer. Il appelle notamment à renforcer les capacités d'enquête européennes et le rôle des « *signaleurs de confiance* », chargés d'alerter rapidement sur les contenus dangereux.

Katia Roux, d'Amnesty International, assure toutefois que le DSA contient déjà des outils suffisamment puissants. « *Le problème, aujourd'hui, c'est le manque de mise en œuvre stricte* », affirme-t-elle.

La Commission européenne a déjà la possibilité d'examiner le fonctionnement des algorithmes et d'exiger des changements lorsque certaines fonctionnalités favorisent des contenus jugés dangereux pour les mineur-es. Le DSA prévoit aussi des sanctions pouvant atteindre 6 % du chiffre d'affaires mondial en cas de manquements répétés.

Arthur Delaporte le reconnaît, l'action est nécessaire. Et la fermeté, envisageable. « *Si TikTok ne fait rien, alors il faudra envisager des mesures beaucoup plus radicales*, avertit le député. *Y compris la suspension de la plateforme.* »

Anass Iddou

### Boîte noire

Si vous avez des idées noires ou que vous subissez des pensées suicidaires, nous vous recommandons de vous faire

aider.

- Appelez le numéro national de prévention du suicide : le 31 14.

- Consultez [le site](#) de l'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS).

---

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.  
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau